

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura**

Band (Jahr): - **(1994)**

Heft 29

PDF erstellt am: **10.05.2024**

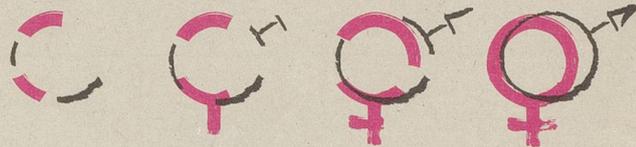
Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

elles



Bulletin d'information du Bureau de la Condition Féminine de la République et Canton du Jura 19, rue des Moulins 2800 Delémont

VIOLENCE(S)

*"D'une certaine façon, c'est toute la collectivité (...) qui est responsable des sévices répétés, infligés à certaines femmes, voire, de leur décès : les voisins et les amis qui feignent d'ignorer ou qui excusent la violence, le médecin qui se contente de remettre les fractures et de panser les blessures, le travailleur social qui qualifie les mauvais traitements de défaut de communication, et la police ou la justice qui refusent d'intervenir. La violence est le fait d'un seul homme, mais les responsabilités vont bien au-delà." **

Tout le problème de la responsabilité sociale et politique face aux violences dont sont victimes les femmes est ainsi posé.

La violence contre les femmes n'est pas un acte privé, individuel, car les violences physique, sexuelle, verbale, psychologique, structurelle, économique, sont la conséquence du patriarcat, la conséquence d'une structure sociale, politique et économique, qui "autorise" la domination et suscite la subordination. Non seulement, donc, la violence en acte est un fait social qui engage la responsabilité de la société, mais les réponses que celle-ci offre, la mettent davantage en cause, montrant l'importance qu'elle lui accorde.

Car, il existe des stratégies pour contrer la violence.

Elles vont de la condamnation du phénomène à l'édification d'un système juridique efficace, en passant par l'approfondissement des recherches sur la violence afin d'améliorer l'éducation à la non-violence. Elles passent surtout par le soutien de toutes les politiques tendant à aplanir et supprimer les inégalités de statut des femmes et des hommes.

En effet, la violence est un problème lié à l'égalité. C'est la non-reconnaissance de l'autre, perçu comme objet ou comme être inférieur, qui autorise la violence, l'exploitation, l'annihilation.

Le problème de responsabilité qui se pose alors, nous renvoie à une autre forme de violence : la violence institutionnelle ou structurelle. Résultant de la passivité des institutions sociales et politiques, elle laisse cette violence s'exprimer et abandonne les victimes à leur sort.

Consciente de cette responsabilité qui pèse sur notre Etat, je m'engage à instaurer au niveau cantonal une politique globale de lutte contre les violences.

Je mènerai toutes les actions nécessaires, et possibles, à sa réalisation, avec mes collègues du Gouvernement et en m'inspirant du Programme proposé par le Conseil de l'Europe lors de la 3^{ème} Conférence ministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Odile Montavon, Ministre de l'Education

* "La violence contre les femmes dans la famille", Rapport des Nations Unies, New-York, 1989, p. 109